



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20160830-20160810-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2016

Délibération n° 2016/08/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 30 AOUT 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	27	31
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

DATE DE LA CONVOCATION

22 août 2016

L'an deux mille seize, le 30 août, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourgneuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Montboucher, sur la convocation en date du 22 août 2016, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PARIS, JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, LALANDE, MALIVERT, CHAUSSADE, SCAFONE, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, FAURE, MARTINEZ.
MMES. SPRINGER, JOUANNETAUD, MARCON, LAGRAVE, THOMAS, GAUTRET, CHENEVEZ, GRIZON, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, CHAPUT, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, MEUNIER, PEROT, LEHERICY, GAUDY, DERIEUX.
MMES. CAPS, SUCHAUD, BERNARD.

Mme CAPS a donné procuration à Mme JOUANNETAUD
M. CHAPUT a donné procuration à M. LALANDE
Mme SUCHAUD a donné procuration à Monsieur MALIVERT
M. PEROT a donné procuration à Mme GAUTRET

Objet : modification du tableau des effectifs de la Communauté de communes (suppression, création d'emploi et mise à jour).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont supprimés et créés par l'organe délibérant de la collectivité. Les suppressions sont soumises à l'avis du comité technique paritaire.

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'admission au concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de l'agent d'accueil et de secrétariat, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en lieu et place du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Considérant en conséquence la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, le Président propose l'adoption du tableau suivant, arrêté à ce jour :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations	Date de création de l'emploi
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 poste à 17 h 30	- Secrétariat administratif – suivi de l'immobilier	13.03.2013
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe		- A supprimer	
- adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h 00	- Accueil – secrétariat courant.	07.09.2016
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			
- rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	- Chef de service - Assistant de direction.	25.08.2014
- rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	- Chargé d'accueil, relations publiques et communication de la salle culturelle – (non titulaire – CDD)	08.09.2015
Cadre d'emplois des attachés territoriaux			
- attaché territorial	6 postes à 35 h 00	- Directeur Général des Services	26.11.2002
		- Directeur Adjoint - Responsable ressources humaines et finances	07.11.2011
		- Chef de service « comptabilité et marchés publics.	01.09.2016
		- Chargé de mission « Habitat et cadre de vie » (non titulaire-CDI).	05.11.2003
		- Chargé de mission « animation économique » (non titulaire-CDI).	17.05.2004
		- Chargé de mission – gestion et animation de sites touristiques (non titulaire –CDI).	11.03.2015
Cadre d'emplois des ingénieurs			
- ingénieur territorial	1 poste à 35 h 00	- Animation forestière (non titulaire).	13.03.2013
- ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	- Chef de service « environnement »	04.02.2016
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux			
- technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h 00	- Chargé de mission Randonnée, milieux naturels et patrimoine	25.08.2014
- technicien territorial	1 poste à 35 h 00	- Régisseur technique et responsable de la programmation de la salle culturelle – (non titulaire – CDD)	08.09.2015

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux			
- adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 heures	Agent technique	18.11.2013

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet dès lors où le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe sera pourvu et ce après avis du Comité Technique Paritaire.
- Valide le nouveau tableau des effectifs.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires au financement de ces postes.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 31 août 2016

Pour copie conforme

Le Président,



Régis RIGAUD